

— VIOLENCE(S) URBAINES(S), ENTRE RECONNAISSANCE SOCIALE ET JEUX D'ACTEURS : LE QUARTIER DE CANAAN (PORT-AU-PRINCE, HAÏTI)

Neptune Prince¹, Doctorant en cotutelle, Université Quinqua (Haïti) et INSA de Lyon,
Laboratoires : Centre de Recherche et d'Appui
aux Politiques Urbaines (CRAPU);
Laboratoire de l'Environnement-Ville-Société (EVS), UMRCNRS 5600

Courriels :
neptune.uniqcrapu@gmail.com, neptune.prince@insa-lyon.fr

RÉSUMÉ

Les pratiques d'aménagement du territoire laissées à la discrétion des populations marginalisées, observées le plus souvent dans les pays en développement, ont pour conséquences des espaces urbains qui cumulent des handicaps. Ces espaces sont qualifiés de « sans² » dans les travaux de Théodat (2014). Ces territoires notamment occupés par des populations démunies sont des lieux d'émergence des violences urbaines qui seraient d'après les travaux de Mucchielli (1999) l'expression d'une demande de reconnaissance sociale passant à travers la création des espaces de vie, des pratiques de gouvernance urbaine et de la prédominance de l'informel et du non-réglementaire... Le quartier de Canaan situé dans la région métropolitaine de Port-au-Prince (RMP) fait face à des violences urbaines, c'est-à-dire une série d'actes, de comportements exercés ou manifestés afin de dénoncer un ordre jugé injuste. Porteurs du poids du « mépris social³ », considérés comme des « jetables-sociaux⁴ », placés dans des « espaces-rejets⁵ », nous faisons l'hypo-

1 L'auteur remercie l'Ambassade de France en Haïti pour son soutien financier à la mise en œuvre de ce projet de recherche doctorale.

2 Terme emprunté à Théodat dans ses travaux suite au séisme de 2010 en Haïti. Nous utiliserons le mot « sans » dans une triple acception : d'abord technique pour désigner les espaces « sans réseaux techniques urbains » ; ensuite sociale qui renvoie aux « personnes démunies, sans éducations » qui occupent les espaces les plus hostiles, et enfin politico-administratif pour traduire l'absence du pouvoir public comme régulateur social.

3 Nous utilisons ce terme en faisant référence d'abord au sens qu'il dans les travaux d'Emmanuel Renauld (2004) et d'Axel Honneth (2006), ensuite pour rester plus proche des expressions des habitants du quartier lorsqu'ils expriment leurs mécontentements.

4 Expression empruntée à Michel Wieviorka (2004) dans son article « Pour comprendre la violence : l'hypothèse du sujet »

5 Ibid.

thèse que les acteurs des violences urbaines, par leurs actes, révèlent un sens de l'ordre social haïtien. L'objectif de cet article est de montrer que les violences urbaines dans la RMP peuvent être interprétées à la fois dans le cadre d'une marginalité réciproque territoriale et sociale et d'une demande de reconnaissance sociale. Pour ce faire, ce travail de recherche repose sur la confrontation de la pensée de l'École de Chicago, la sociologie de Pierre Bourdieu et la philosophie sociale développée par les héritiers de la pensée critique de l'École de Francfort. Les techniques et les méthodes (enquêtes par questionnaire, entretiens, récits de vie) des chercheurs de l'École de Chicago sont utilisées pour éclairer nos propos.

MOTS-CLÉS

Violences urbaines, aménagement du territoire, jeux d'acteurs, mépris socio-spatial.

ABSTRACT

Spatial occupancy practices observed most often in developing countries lead to urban spaces of «without» (without water, without electricity..., without urban services) whose development is left to the discretion of marginalized populations. These territories occupied by «without» (without education..., poor) facilitate the emergence of urban violence that would be the expression of a demand for social recognition. Haiti, facing a combination of socio-political, economic and urban crises, is a good example to question the mechanisms that lead to the creation of neighborhoods without and especially to the manifestation of urban violence. The metropolitan area of Port-au-Prince (RMP) faces urban violence, that is to say a series of acts, behaviors exercised or manifested to denounce a social order deemed unfair. Bearers of the weight of «social contempt», considered as «disposable-social», placed in «spaces-rejections», the actors of urban violence, by their actions, reveal a sense of the Haitian social order. Our aim is to show that urban violence in the RMP can be interpreted both as part of a territorial and social reciprocal marginality and a demand for social recognition. Our theoretical support is based on the confrontation of the thought of the Chicago School, the sociology of Bourdieu and the social philosophy developed by the heirs of critical thought at the Frankfurt School. The techniques and methods (questionnaire surveys, testimonials, life stories) of researchers at the School of Chicago will be used.

KEYWORDS

Urban violence, spatial planning, acting, social contempt.

—

— INTRODUCTION

L'existence d'un lien entre violence urbaine et quartier précaire est posé comme une hypothèse tant dans les pays du Sud que ceux du Nord. La question des violences urbaines est en effet au cœur des débats contemporains sur la gouvernance urbaine et l'aménagement du territoire. Les scientifiques de nombreux pays, grâce à leurs recherches, ont fait des violences urbaines une question fondamentale dans le but de rendre les espaces urbains vivables voire durables. Les travaux de Body-Gendrot (1993), Joly (1995), Coutras (2002), Macé (2005), Pitou (2011) et de Mucchielli (1999, 2000, 2001, 2007) mettent en évidence l'existence d'une relation entre villes et violences urbaines. Elle est exacerbée quand la démographie et la densité des bidonvilles renforcent les problèmes de manque ou d'absence d'infrastructures et de services urbains. Cependant, toutes les estimations semblent montrer que les bidonvilles connaissent une forte croissance démographique. Le nombre de bidonvilles dans le monde en 2018 est estimé à 300'000 et 40% de la population urbaine mondiale y est logé (Marchal et Stébé, 2011 ; Damon, 2017). Des chercheurs comme Bonelli, (2001) et Dialo (2016) ont fait des violences urbaines une question fondamentale dans leurs analyses en mettant l'accent sur les dimensions morphologiques et socio-économiques des quartiers étudiés. Dans le contexte haïtien, pour comprendre et examiner ce phénomène, nous mobilisons les travaux des sociologues, des philosophes, des géographes et des urbanistes. Pour interroger l'objet de recherche, nous évoquons la relation qu'entretient la violence urbaine avec les quartiers précaires dans un contexte où les initiatives privées individuelles d'aménagement en situation post-catastrophe l'emportent sur les actions des institutions publiques. Nous développons, notre analyse à la lumière des observations sur la construction urbaine de Canaan⁶ qui est un quartier de 200'000 habitants d'une superficie de 27 km². Il a été créé après le séisme⁷ du 12 janvier 2010. Nous discuterons d'abord de la notion de violence urbaine puis nous présenterons son territoire d'expression. Enfin, avec les témoignages des résidents du quartier, nous examinerons les pratiques sociales liées aux violences urbaines qui apparaissent comme un phénomène normal⁸ tout en insistant sur le droit.

6 Canaan est un grand quartier qui regroupe 14 sous-quartiers. Voir figure 2.

7 Le séisme du 12 janvier 2010 a causé, selon les données officielles, plus de 300 000 morts ainsi que l'effondrement de plus de 50% des logements dans la RMP.

8 Le mot normal se rapporte au caractère singulier et récurrent de ce phénomène. Il fait référence aux travaux de Hurbon (2002).

— VIOLENCES URBAINES : UNE EXPRESSION NOUVELLE ET CONTROVERSÉE POUR UN PHÉNOMÈNE SOCIO-SPATIAL ANCIEN

La notion de violence(s) urbaine(s) est très récente dans les travaux de recherche en langue française. Le terme *violence urbaine* « est apparu vers 1996 [...] dans le discours des politiques, des chercheurs et des journalistes » (Bordet et al., 2005, p.124). Toutefois la violence urbaine « a commencé à être mise en mot et explicitée à partir du milieu des années 70 » (Coutras, 2002, p. 295). Dans le cas de la France, Mucchielli (2001) fournit des éléments historiques qui permettent de situer les violences urbaines. Selon lui, ces violences sont des faits qui existent bien avant la notion, mais connus et étudiés sous des appellations différentes. Si dans la période médiévale jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, la violence des jeunes a été étudiée, comme une expression de virilité combative masculine (Muchembled, 2008), vers les années de 1970, ces mêmes violences sont perçues plutôt sous l'angle d'une pathologie sociale et/ou morale dans un contexte de sécurité globale et de sentiment d'insécurité particulièrement. Dans les années 1990, l'ampleur de la violence des jeunes a suscité son rapprochement à la violence politique et collective (Bonelli, 2001). Dans cette perspective, le sens des violences urbaines est compris à travers des contextes socio-historiques et politico-économiques. Aujourd'hui, les violences urbaines prennent des formes diverses et sont étudiées sous des appellations variées selon le contexte: violences ordinaires (Dallo, 2016), violences sociales (Beaud et al., 2003), etc.

Dans la littérature actuelle, la notion de violence urbaine regroupe une série d'actes d'incivilité, d'émeute, d'incendie, de casse, mis à sac de magasin, agression en bande, d'affrontements avec les forces de l'ordre et bien d'autres choses. Cette liste met en évidence des événements très variés tant par leur nature que par leur portée. Mucchielli dans ses travaux distingue l'incivilité de la violence urbaine en affirmant que : « *Les incivilités désignent surtout des actes perçus comme insécurisant, mais non nécessairement délictueux au regard du droit pénal, les violences urbaines désignent généralement des conduites clairement délictueuses* » (2000, p.12). Cette distinction permet une classification des violences urbaines en deux catégories. En effet, depuis les révoltes des ouvriers dans les agglomérations industrielles en France, les travaux de recherche d'inspiration marxiste attribuent aux violences urbaines une perception selon laquelle, d'une part, elles ne visent pas toujours une personne physique, mais une idéologie, une institution ou tout simplement un ordre social établi. Elles prennent, d'autre part, des formes de manifestations de colère et de vengeance se dirigeant contre des adversaires institutionnels dont l'État en particulier (Muchembled, 2008 ; Stébé et Marchal, 2010).

Les travaux de Bonelli (2001), Mucchielli (1999, 2000, 2001, 2007), Dialo (2016) et Jean-Baptiste (2017) sur la violence urbaine retiennent l'incendie des biens en cas de protestation, racolage, lynchage, émeute urbaine, saccage en groupe, escalade, bruit nocturne, uriner dans les rues-ascenseurs, embuscade, barrage des routes, casse, révolte populaires, graffiti⁹, agression en public, affrontement contre les forces de l'ordre, vol et trafics de stupéfiants comme les principaux actes de violences urbaines. Les contradictions autour du contenu des actes de violences urbaines semblent leur conférer une nature particulière : ils sont par nature socio-spatiaux.

La violence urbaine, parce qu'elle est sociale, peut être « normale » ou « pathologique ». La violence urbaine « normale » est « celle qui ne peut pas ne pas exister sans remettre en cause les fondements de la cité¹⁰ ». (Touré et Kouamé, 1994, p. 7). Pourtant, la violence urbaine dite « pathologique » est donc « celle qui, parce qu'elle est la manifestation des dérèglements, des dysfonctions graves de la société » (Ibid) porte atteinte à l'ordre social. Et du point de vue fonctionnel, chacune se distingue de l'autre. Et, poursuivent-ils, ce sont leurs fonctions qui déterminent leur normalité ou leurs dimensions pathologiques. Ce point de vue ramène, d'une part, les violences urbaines aux travaux des chercheurs dans les années 50 qui les ont étudiées, pour reprendre Mucchielli (2001), comme un phénomène qui se rapporte à une pathologie et à une maladie. Et d'autre part, il permet d'analyser les violences urbaines en relation avec des facteurs intrinsèquement liés à la fois à la ville ou au quartier, mais aussi aux dispositifs institutionnels relatifs à l'administration, à la politique, à l'économie et à la culture mise en place. Ainsi, interpréter la violence urbaine implique une compréhension de la « culture de rue » dont parle Raulin (2004) qui se développe dans les paysages des banlieues dans un processus de « ghettoïsation ou de bidonvilisation » (Damon, 2017).

— LE QUARTIER DE CANAAN COMME TERRITOIRE DU « MÉPRIS » SOCIO-SPATIAL ET DE VIOLENCES URBAINES

Canaan est un bidonville qui est situé sur le territoire de 3 communes de la RMP : Cabaret, Thomazeau et Croix des Bouquets (fig. 1). La majorité (plus de

⁹ Le graffiti a une particularité parmi les actes de violence urbaine, il est aussi étudié aujourd'hui comme l'une des formes de l'art urbain auquel certaine administration communale accorde une gestion particulière. Dans le cas d'Haïti, il est considéré comme une infraction et donc puni par le code pénal en vigueur.

¹⁰ Il faudrait souligner que la cité ici est entendue comme la communauté politique au sens de la Grèce antique.

80%) de son territoire appartient à la commune de Croix des Bouquets. L'espace de Canaan a été décrété d'utilité publique¹¹ en 1971 et 2010 au moment où il était quasiment inhabité. Le gouvernement haïtien a proposé cet espace pour loger provisoirement les sans-abris suite au tremblement de terre de 2010. En quelques années, ce quartier s'est considérablement développé. En 2005, ce vaste territoire est devenu un grand quartier de 200'000 habitants (ONU-Habitat, 2015).

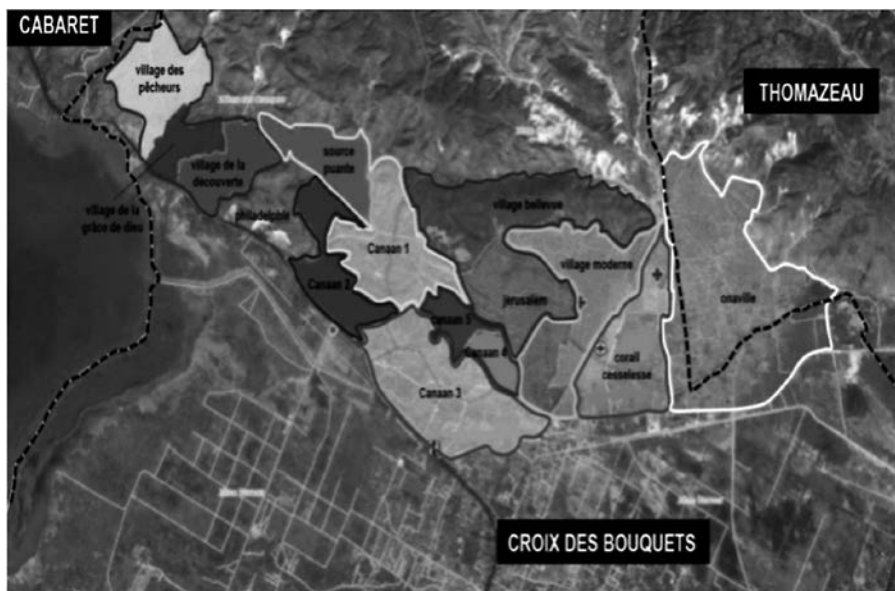


Figure 1 : Présentation et répartition de Canaan en ses sous-quartiers, (source : Centre National de l'Information Géo-spatiale, CNIGS).

11 La loi du 21 juillet 1921 accorde au Président de la république le pouvoir de décréter un espace d'utilité publique au profit de l'intérêt collectif. Cette expression «utilité publique» semble avoir une connotation particulière en Haïti tant pour le pouvoir public que pour les occupants de l'espace. L'acte de décréter des zones d'utilité publique serait une façon au Président de la république de donner aux pauvres un morceau de terre, affirme un habitant de Canaan. C'est un acte de délivrance a-t-il dit.

Paugam (1991) et Mcall (2017) soutiennent que les habitants des quartiers précaires sont les plus touchés non seulement par le chômage mais aussi par la disqualification et l'inexistence sociale. Or les pratiques d'occupation illégale des espaces décrétés d'utilité publique observées dans la RMP conduisent à des espaces urbains marginalisés dont Canaan en est un exemple. Ce territoire est aujourd'hui qualifié de « sans » en raison de manque de services publics, des habitats précaires et hétérogènes (maison en matériaux de récupération, maison en durs, maisons semi achevée) ainsi que des clubs et des temples. Lors de nos premières observations, en avril 2017, nous avons noté des témoignages qui sont complétés par les données collectées avec deux groupes de discussion organisés avec les résidents de la zone : l'un avec dix (10) chefs des associations du quartier. Ces chefs sont, pour certains habitants du quartier, en même temps des fournisseurs de services urbains (eau, électricité, découpage et identification des rues) et souvent des auteurs de violences. En effet, nous avons constaté et entendu que les responsables des associations sont appelés « commandant¹² ». Pour entrer en contact avec eux, je lie l'amitié avec l'un de mes étudiants, qui est un habitant du quartier et chef aussi d'association qui me met en contact avec le réseau. Par la technique dite informateur-relais (Blanchet et Godman, 2010) j'arrive à réaliser le premier groupe focal dans le but de collecter des données sur les actes de violences enregistrés dans le quartier, ce qui a été réalisé dans une atmosphère de tranquillité. Et le second groupe focal¹³, je le réalise avec un pasteur et des fidèles de son église. Les informations que nous avons recueillies nous permettent d'éclairer les pratiques des usagers dans le quartier de Canaan.

Les mots ou expressions qui désignent les bidonvilles ont des particularités sémantiques qui semblent renvoyer à des discriminations socio-spatiales tant dans les pays du Sud que ceux du Nord (Hancock et al., 2017; Damon, 2017). Au Kenya, aux Philippines, en Indonésie et au Soudan les termes de *Kijiji*, *Iskwater*, *Kampung*, *shammasa* sont respectivement utilisés, selon Marchal et Stébé (2011), pour nommer des phénomènes équivalents en Amérique latine. On utilise les termes *barrios* (au Venezuela), *barricadas* (au Pérou) ou *pueblos juvenes* (en Argentine), *villas miserias* et *colonias populares* (au Mexique) pour désigner les bidonvilles. Aux Etats-Unis, les termes *hot spots* (lieux chauds), *ghetto* sont utilisés, selon Vieillard-Baron (1995), pour désigner ces territoires. Les notions de *banlieue* et de *zone urbaine sensible* sont utilisées dans les recherches pour

12 Ce mot est couramment utilisé pour désigner un policier en Haïti. Il renvoie au chef, celui qui est armé. C'est aussi le mot utilisé par les membres de gangs à l'égard de leurs chefs dans les quartiers précaires.

13 Pour mener à bien ce groupe focal, je me suis rendu au culte un dimanche afin de prendre contact avec le pasteur qui s'est chargé d'inviter ses fidèles.

décrire les quartiers à haut risque en France. Aujourd'hui, l'*usage d'hyperghetto* selon Vieillard-Baron (1995) est courant en milieu francophone. L'expression de « communauté de Garnison » selon Cruse (2010) est aussi employée en Jamaïque en lieu et place du mot ghetto. En Colombie, les jeunes utilisent le terme *Ollas*¹⁴, selon Mariño, (2015) pour désigner les quartiers populaires où il y a de la vente et de la consommation de drogues. Au Brésil, le terme *favelas* est équivalent à bidonville, et on le retrouve dans presque tous les travaux sur la violence urbaine. Coutras (2002), parlant des favelas, affirme que « *pour ceux qui ne se résignent pas à la solitude désespérée, en particulier pour les « jeunes », la violence serait la seule conduite possible* » (p. 296). En Haïti, l'expression zone de non droit est de plus en plus employée dans les médias et les discours tant des chercheurs que des responsables du pouvoir public. On peut se demander si ces expressions ne renvoient pas à des marginalités socio-spatiales. Les quartiers précaires sont-ils des quartiers « sans » comme le décrit Théodat (2014, p. 144) ; « *sans eau, sans électricité, sans emploi, sans route, sans école, sans avenir, sans Etat, etc.* » ? Il semble que tant que ces territoires soient qualifiés de « sans », les actions d'aménagement se rapporteraient aux besoins quotidiens des citoyens et aux droits qui s'imposent face aux pouvoirs publics qui n'aménagent pas assez ou pas du tout. Ainsi selon Mcall (2017), ce qui caractérise ces quartiers est le rapport inégalitaire qui repose sur l'appropriation du territoire.

Dans les quartiers où les violences urbaines sont enregistrées, l'informalité des services publics (Bodson et Roy, 2003), les problèmes d'infrastructures, la faiblesse des politiques publiques d'aménagement du territoire ; et pour le cas de la RMP, le service d'approvisionnement en eau (Bras et al., 2017) sont autant des facteurs qui créent des conditions d'émergence de multiples acteurs en opposition aux pouvoirs publics dans la gouvernance urbaine. En effet, les habitants de Canaan sont les acteurs principaux de l'aménagement qui vivent dans la transgression des principes existant; la violence urbaine devient donc banalisée (Hurbon, 2002). Alors que Canaan est créé par le gouvernement haïtien pour répondre aux besoins des « sans-abris », l'absence de prise en charge des acteurs institutionnels publics (fig. 2) engendre de fait la substitution de l'Etat par les citoyens, les ONGS et les organisations de quartiers¹⁵, pour l'aménagement des espaces.

14 Mariño (2015, p. 19) décrit l'environnement des Ollas de la façon suivante: « [...] il existe une exposition à la violence. Dans le milieu de la rue et particulièrement dans les ollas, les violences ressenties et projetées jouent un rôle principal. Dans la rue, les jeunes s'exposent à des humiliations, à des agressions physiques et même à des assassinats collectifs, conséquences du rejet social.

15 Verret et al., (2016) font état de 101 associations de quartier à Canaan.

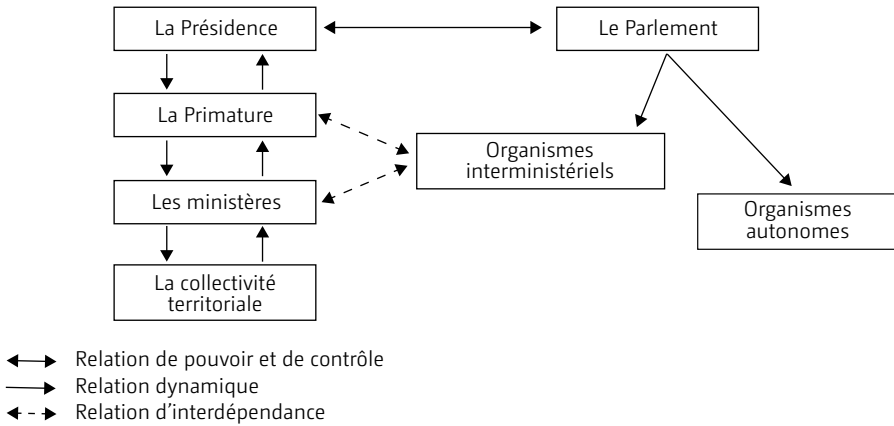


Figure 2¹⁶ : Les acteurs institutionnels du pouvoir d'aménagement en Haïti, (source : auteur).

Les acteurs institutionnels qui travaillent dans l'aménagement urbain en Haïti sont de trois ordres. Il y a ceux qui sont dans l'ordre hiérarchique de la présidence (avec une vision de politique territoriale nationale) à la collectivité territoriale en termes de développement local. Il y aussi le Parlement, qui dans sa fonction de contrôle joue, selon Maurice (2014), un rôle majeur dans l'exécution des projets d'aménagement en Haïti. Il y a également des organismes publics autonomes qui investissent aussi le champ comme par exemple EPPLS¹⁷. Et en parallèle, il y a des organismes indépendants qui jouent le rôle opérationnel en cas d'exécution de programme dont les plus connus sont le CIAT¹⁸ et la UCLBP¹⁹. Tout cela traduit la complexité institutionnelle des structures à la fois parallèles et verticales et complémentaires. L'ordre institutionnel et formel qui caractérise le pouvoir n'est pas pour autant comblé les besoins de la population en termes de logement. Dans le cas de Canaan, les témoignages font état d'une organisation non publique. Cette organisation est souvent traitée de l'informelle, pourtant en fait, elle semble revêtir d'une structure fonctionnellement formelle.

16 Nous avons réalisé cette figure en s'appuyant sur les travaux d'Amos Maurice (2014).

17 'Entreprise publique de promotion de logements sociaux

18 Comité interministériel d'aménagement du territoire

19 Unité de construction de logement et de Bâtiment public

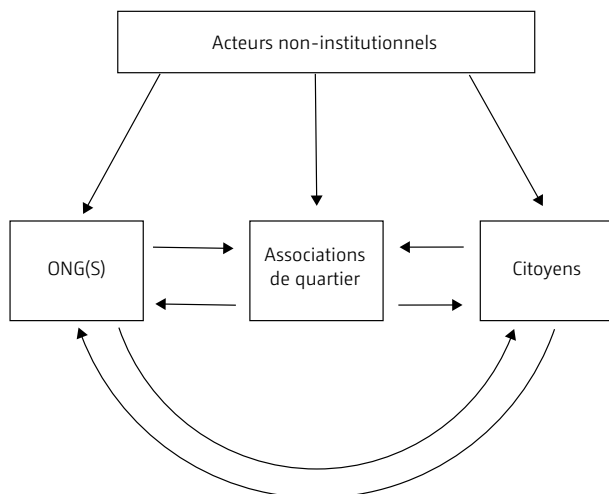


Figure 3 : Acteurs non-institutionnels observés à Canaan (source : auteur).

En l'absence des pouvoirs publics, les ONG(s) en s'appuyant sur les associations de quartier et les citoyens, ont transformé l'espace de Canaan, qui contient aujourd'hui plus de 10 sous-quartiers. Les habitants de Canaan semblent alors avoir été exclus de la métropole de Port-au-Prince : car placés dans un espace ne possédant aucun aménagement public, non viabilisé qui bien avant avait été un « lieu de rejet »²⁰. Or « Exclure de l'urbain des groupes, des classes, des individus, c'est aussi les exclure de la civilisation, sinon de la société ». (Lefebvre, 2000, p.22). L'histoire montre que les exclus, faisant l'expérience de l'injustice, sont les plus aptes à des formes de revendications multiples. En effet, le fait de faire l'expérience de ne pas avoir de droits créent des situations de revendications dont les violences urbaines semblent en être l'une des manifestations. Cette hypothèse n'est pas nouvelle, elle est inscrite dans la tradition de la pensée de l'École de Chicago qui tend à expliquer les violences urbaines en prenant les quartiers pauvres et l'expérience d'injustice des habitants comme champ privilégié. Les violences urbaines dans le contexte de Canaan semblent pouvoir être examinées sur cet angle avec cette particularité que les migrants ne sont pas des étrangers, mais des haïtiens venant d'autres villes de province avec des pratiques sociales différentes.

20 Entre 1971 et 2010, le quartier de Canaan était confondu à la zone appelée Titanyen, lieu où l'on creuse les fosses communes pour y mettre les cadavres des indigents ou des prisonniers de Fort-Dimanche sous le régime des Duvalier. Voir le reportage sur départ de Jean Claude Duvalier Tacticpolo tv promotion media classe mondiale du 7 février 1986 sur <https://www.youtube.com/watch?v=oBtoO3Jirwo>.

— VIOLENCES URBAINES À CANAAN : ENTRE LA SURVIE ET LE NON-RÉGLEMENTAIRE

L'environnement urbain dans lequel évoluent les habitants de Canaan, entre 2010 et 2017, vue sa qualité, constitue une première violence. (Prince, et *al.* 2018). Un chef religieux de la zone se plaint des jeunes qui se sont réunis près de son église sous un *ajoupa*²¹ pour fumer de *Marijuana*²². Si par l'acte de déclaration d'utilité publique, l'espace (sol) devient un bien commun, le propos des habitants semble montrer le contraire. Selon les témoignages de plusieurs habitants²³, les occupants de Canaan opèrent des transactions foncières entre eux alors que la procédure légale de ventes foncières ne peut se faire que chez un notaire reconnu d'utilité publique avec l'accord d'un arpenteur. Ainsi, pour « *acheter une parcelle de terre* »²⁴ à Canaan, il existe un service de renseignement par lequel il faut passer. Les transactions se réalisent et reposent sur la confiance en présence de témoins²⁵ qui sont souvent des chefs de quartiers. Bien entendu ils touchent un pourcentage du montant de la transaction. Selon l'enquête de Jérôme et *al.* (2017) sur 439 ménages questionnés à Canaan, 82% affirment être propriétaire de leur maison ainsi que du sol.

Le non-règlementaire est aussi l'œuvre du pouvoir public local. Sans aucun texte de loi justifiant une telle manœuvre, la mairie de la commune de Croix des Bouquets a procédé a posteriori à une subdivision de la zone en six annexes (fig.4) pour essayer de régulariser le quartier. Dans cet espace, les discutants (habitant 1 et 5 du groupe focal) affirment que les agents qui sont installés sont armés. Ils se déploient sur le territoire sans aucun dispositif permettant de les identifier. Les citoyens membres d'une association de la zone, ont déclaré qu'après l'arrivée de ces agents de la mairie, ils ont constaté des pertes matérielles, ainsi que l'installation d'autres personnes armées qui « envahissent » leurs parcelles de terre. Dans ce climat, les agents de la mairie sont chassés après tant de conflits et de violences.

Cette initiative du pouvoir public a semblé confirmer le fait que l'informel n'est qu'une étape vers la formalisation, la réglementation et la légitimation des pratiques sociales des citoyens. La complexité de l'état de l'ordre institu-

21 Les ajoupas sont, dans la tradition haïtienne, des petites maisons d'une pièce avec une porte d'entrée à toiture basse souvent en pailles.

22 C'est un produit illicite en Haïti

23 10 personnes ont été interrogées lors de la pré-enquête de 2017.

24 Nous utilisons le langage des discutants pour garder l'ampleur de leurs pratiques.

25 Les témoins portent symboliquement en eux la valeur de l'écriture et l'authenticité de l'écriture. Cette tradition prend sa racine dans la société à cause de la dominance de l'oral sur l'écrit.

tionnel et social en cours dans la construction territoriale à Canaan s’explique par le fait qu’elle sort du schéma traditionnel d’acteurs. Elle semble être une image type de la description d’acteur-réseau de Callon (2013). Autrement dit, il y a une corrélation entre les acteurs humains, l’histoire de l’espace et son contenu matériel. Cette relation d’acteurs et d’actions dans la fabrication de Canaan, constitue sa particularité dans les bidonvilles de la RMP. Le jeu d’acteurs prend une forme horizontale inscrit dans un processus temporel placé dans une suite d’actions non-règlementaires (fig.4). Il est à observer qu’une administration du territoire en ce qui concerne le fournissement de services urbains se fait par des chefs de quartier et/ou de gangs après une légitimation par la violence dans le but d’attirer le regard des ONG(s) comme premier bailleur de fond. Ainsi semble-t-il que la violence urbaine s’autoalimente dans la mesure où l’absence de pouvoir public au début laisse la place libre pour l’exercice d’autres pouvoirs par la violence. Entre 1971 et 2004, l’espace n’a pas été occupé par des vivants, les habitants affirment que cet espace a été le lieu des scènes de violences au point d’y trouver des ossements de cadavres et des cartouches.

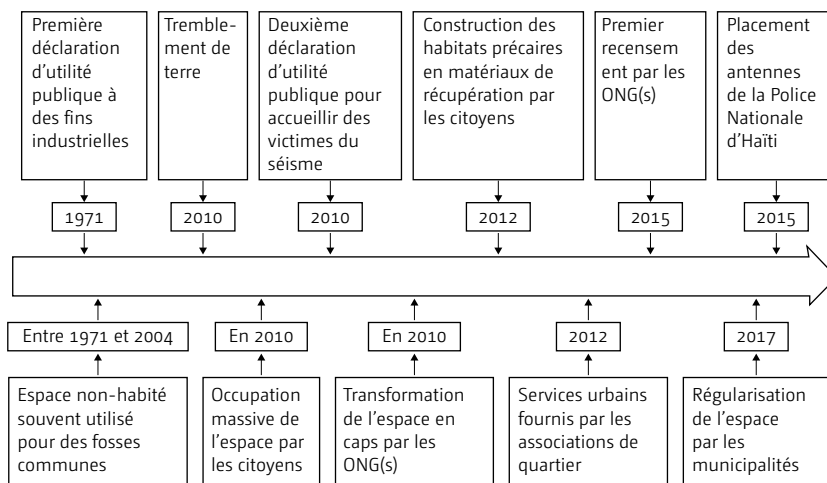


Figure 4 : Dynamique d’acteurs dans le processus de fabrication du quartier de Canaan, (source : auteur).

On constate sur le terrain que sans aucune intervention des opérateurs de l'aménagement public, le quartier de Canaan possède des réseaux électriques qui sont raccordés à l'électricité d'État d'Haïti (EDH). Il y a un groupe de personnes et des techniciens qui s'en occupent. Jérôme et al. (2017), ont constaté que 27% des ménages affirment avoir accès à l'EDH, parallèlement, à Jérusalem, un sous-quartier de Canaan, des habitants déclarent avoir fourni à une tierce personne une somme de 5000 gourdes²⁶ par année soit l'équivalent de 79.36 dollars américains ou 76.25 euros. Or malgré l'augmentation du coût de l'énergie depuis la circulaire de la direction de l'EDH en 2009, la valeur payée par les usagers de Canaan dépasse celle des usagers moyens en situation légale des quartiers formels. Pour les usagers résidentiels moyens, le prix se situe entre 150 à 300 gourdes par mois (Soirélus, 2009). Les dynamiques territoriales marquées par des actions d'aménagement révèlent les stratégies économiques des acteurs-citoyens-aménageurs en cas d'absence des acteurs institutionnels au profit d'une minorité et au détriment des plus vulnérables.

Formes de violences	Moments de perpétration	Suspects des actes	Nombre de cas
Agressivité	Jour et nuit	Jeunes garçons	Non connu
Querelles armées	Jour et nuit	Jeunes contre les agents des annexes du pouvoir local	Plus de 3 fois par mois entre janvier à Mars 2017.
Vol avec escalade	Jour et nuit	De jeunes armés	Non connu
Consommation de stupéfiants	Jour et nuit	Des jeunes armés	Non connu
Braquage	Jour et nuit	Des jeunes du quartier sans emploi	Non connu

Tableau 1 : Synthèse des témoignages relatifs aux cas de violences (source : auteur, propos des habitants de Canaan enregistrés dans les groupes de discussion en avril 2017)

²⁶ La gourde est la monnaie nationale en Haïti. Selon le taux d'échange affiché à la Banque de la République, il faut 90 gourdes pour un euro.

Pour les cas de violences rapportées par les habitants, il est difficile d'avoir des statistiques officielles, car il n'y a pas à Canaan des dispositifs administratifs, ni de lieux de dépôts de plaintes et d'enregistrement. La présence policière y est très faible, il y a entre 8 à 10 policiers en moyenne qui sont dans un espace quasiment vides. Les premières sources des données relatives aux violences urbaines sont donc informelles. Pour examiner ce phénomène, le recours aux témoignages des victimes ou des témoins oculaires est un moyen indispensable.

— CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les processus observés à Canaan relèvent à la fois de la contestation et de la protestation contre l'ordre social établi. En effet, les rares représentations de l'État, sont chassées par les habitants qui sont dans un rapport de défiance et de crainte envers les pouvoirs publics. Finalement, dans ce quartier très démuné, l'hypothèse de Bouamama (2005) qui affirme que « ce n'est pas l'ampleur des interdits et des permissions posées, mais leur légitimation qui compte », permet d'expliquer les comportements constatés lors de nos observations. Aujourd'hui, à Canaan, les citoyens ont toute liberté de décisions et d'actions en termes de transformation et/ou de création des espaces de vie. Nous assistons à une formalisation « informelle » du quartier. Cette réflexion pose le problème des formes de l'informel et notamment de la capacité des quartiers informels à s'auto-organiser dans un contexte fortement marqué par des violences urbaines... Les premières observations ont fourni de précieuses indications pour l'analyse et la compréhension des relations entre le territoire et la violence. Elles restent insuffisantes pour comprendre et expliquer la complexité de la relation du réglementaire avec les initiatives privées individuelles dans une société post esclavagiste où la terre, après l'indépendance était et est encore, le plus grand des biens. L'occupation des espaces déclarés d'utilité publique qui se transforment en territoire de violences urbaines serait-elle l'expression d'une conjonction de l'histoire, de la politique, de l'économie et d'une crise d'urbanisation globale dont souffre la RMP ?

— BIBLIOGRAPHIE

- Beaud, S., & Pialoux, M. (2003).** *Violences urbaines, violences sociales*. Genèse des nouvelles classes dangereuses. Paris : Fayard.
- Blanchet, A., Godman, A. (2010).** *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*. Paris : Armand Colin.
- Bodson, P., & Roy, P.-M. (2003).** *Survie dans les pays en développement. Approche du secteur informel*. Paris : L'Harmattan.
- Body-Gendrot, S. (1993).** *Ville et violence, l'irruption de nouveaux acteurs*. Paris : PUF.
- Bonelli, L. (2001).** Renseignements généraux et violences urbaines. *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 136-137. *Nouvelles formes d'encadrement*, 95-103.
- Bordet, J., Champagne, B., Dubost, J. (2006).** Significations et enjeux de la révolte de novembre 2005 des jeunes des quartiers défavorisés. In *Nouvelle revue de psychologie*, 2, 119-130.
- Bouamama, S. (2005).** Jeunesse autorité et conflit. Un regard sociologique sur les violences urbaines. Consulté en ligne le 14 juin 2017 sur <http://lmsi.net/Jeunesse-autorite-et-conflit>.
- Bras, A., Prince, N., Joseph, O., & Telcy, D. (2017).** Approvisionnement en eau à Carrefour-Feuilles : entre informalité et violence urbaine. In *Pré-Actes du Colloque internationale. Quel développement urbain pour la ville post-crise ?*, 107-113. Haïti-Pétion-Ville : Éditions Pédagogie Nouvelle S. A.
- Callon, M. (2013).** Les sciences sociales confrontées aux nouvelles pratiques de recherche. Mise en ligne par Léa-Roback. Disponible sur [https://www.bing.com/videos/search?\(Consulté le 20/06/2018\)](https://www.bing.com/videos/search?(Consulté le 20/06/2018)).
- Covington, G. (2007).** *Port-au-Prince au cours des ans*. Tome IV. 1934-1950. Canada : Édition CIDIHCA.
- Coutras, J. (2002).** Violences urbaines et restauration de l'identité spatiale masculine. In: *Espace, populations, sociétés*. Questions de genre, 295-307
- Cruse, R., (2010).** Politique de la fragmentation urbaine et violence, l'exemple de Kingston, Jamaïque. *Cybergo : European Journal of geography. Espace, société et territoire*. Consulté en ligne le 23 mars 2017 sur <http://cybergo.revues.org>.
- Damon, J. (2017).** Un monde de bidonvilles. Migration et urbanisme informel. Paris : éd. Seuil.
- Di Méo, G. (2014).** *Introduction à la géographie sociale*. Paris : Armand Colin.
- Dialo, B. (2016).** *Action de prévention face aux violences juvéniles ordinaires ou urbaines : l'exemple du département de Bas-Rhin. Théorie et Pratiques*. Thèse de doctorat en sociologie. Université de Strasbourg, France.

Goulet, J. (2006). *L'organisation des Services urbains : Réseaux et Stratégies dans les bidonvilles de Port-au-Prince*. Thèse de doctorat en Études Urbaines. Université Québec à Montréal, Canada.

Hancock C., Lelévrier Ch., Ripoll F. et Weber S. (2016) (dir). *Discriminations Territoriales. Entre interpellation politique et sentiment d'injustice des habitants*. Paris : éd. L'œil d'or.

Holly, G. (dir) (1999). *Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince*. Port-au-Prince : Commission pour la commémoration du 250^e anniversaire de la fondation de Port-au-Prince.

Honneth, A (2006). *La société du mépris, vers une nouvelle théorie critique*. Paris : La Découverte.

Hurbon, L. (2002). Violence et raison dans la Caraïbe : le cas d'Haïti. In. *Notre Librairie, Revue des littératures du Sud, Penser la violence*, juillet, septembre, 148, 116-122.

Jean-Baptiste, E. (2017). Violence et rapport social dans le milieu urbain haïtien : les cas de Cité soleil et de Martissant, 2004-2012. Thèse de Doctorat en sociologie. Québec : Université du Québec à Montréal. 348p.

Jerome, Y., Emmanuel E., Bodson P., & Roy, P.-M. (2017). The issue of water in slum development in Haiti: the case study of Canaan. *Aqua-LAC*, 9(1), 87-97.

Joly, J. (1995). Géographie de la violence urbaine en banlieue. In: *Espace, populations, sociétés*, 1995-3. Les marginalités urbaines, 323-328.

Lefebvre, H. (2000). *Espace et politique. Le droit à la ville II*. Paris : Anthropos.

Lombart, M., Pierat, K., & Redon, M. (2014). Port-au-Prince : un « projectorat » haïtien ou l'urbanisme de projets humanitaires en question. *Cahiers des Amériques latines*, 97-124.

Macé, É. (2005). Les faits divers de « violence urbaine » : effets d'agenda et de cadrage journalistique. *Les cahiers du journalisme*, 14, 198-201.

Marchal, H., & Stébé, J.-M. (2011). *Les grandes questions sur la ville et sur l'urbain*. Paris : Éditions Presses Universitaires de France.

Mariño, N.C. (2015). Rue, drogue et violence: La survie des jeunes habitants de rue à Bogotá. En ligne sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01300225> (Consulté le 23/09/2019).

Maurice, A (2014). *La performance urbanistique sous la condition d'une réforme totale : recherche visant un droit de l'urbanisme performant en Haïti* [En ligne]. Thèse Droit public. Poitiers : Université de Poitiers, Disponible sur Internet <http://theses.univ-poitiers.fr> 654 p.

Mcall, C. (2017). Aux yeux des autres : De l'« inexistence sociale » à la reconnaissance. In G. Duhhaine & R. Edouard (Éds), *Pauvreté quotidienne. Pauvreté planétaire*. Montréal-Québec : Édition Nota Bene, 87-109.

Mucchielli, L. (1999). Violences urbaines, réactions collectives et représentation de classe dans la jeunesse reléguée de la France des années 1990. *Actuel Marx*, 85-108.

- Mucchielli, L. (2000).** L'expertise policière de la « violence urbaine », sa construction intellectuelle et ses usages dans le débat public français. *Les désordres urbains : regards sociologiques. Déviance et société*, 24(4). 351-375.
- Mucchielli, L. (2001).** Violences urbaines. In *Dictionnaire de criminologie en ligne*. Consulté en ligne le 29 octobre 2017 sur <http://www.criminologie.com/article/violences-urbaines>
- Mucchielli, L. (2007).** Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée. In *Socio-logos*. Consulté en ligne le 28 octobre 2016 sur <http://www.Socio-Logos.Revues.org>
- Muchembled, R. (2008).** *Une histoire de la violence. De la fin du Moyen Âge à nos jours*. Paris : Éditions du Seuil.
- ONU (31 août 2016).** *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti/ S/2016/753*
- ONU-HABITAT (2015).** *Canaan urban planning charrette*. Port-au-Prince : ONU-Habitat.
- Paugam, S. (1991).** *La disqualification sociale*. Paris : Éditions PUF.
- Pitou, F. (2011).** Des violences urbaines avant la violence urbaine. *Sociétés & Représentations*, 31. 241. 10.3917/sr.031.0241. Disponible sur : <https://www.researchgate.net>
- Prince, N., Verret, A-L, Jérôme, Y., Bras, A. (2018).** Gestion environnementale dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince: entre le droit et la participation citoyenne, le cas de Canaan. *Haïti Perspectives*, vol. 6 · no 48 3, 42-47. Disponible sur : <http://www.haiti-perspectives.com/pdf/6.3-neptune.pdf>.
- Raulin, A. (2014).** *Anthropologie urbaine*. Paris : Armand Colin.
- Renault, E. (2004).** *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*. Paris : La Découverte.
- Soiréus, L. (2009).** Le prix du Kilowattheure à la hausse. *Le Nouvelliste*. 25 août 2009.
- Stébé, J.-M. & Marchal, H. (2010).** *Sociologie urbaine*. Paris : Armand Colin.
- Théodat, J.-M., (2014).** Port-au-Prince en sept lieux, in : Laënnec Hurbon (Dir.) *Catastrophe et environnement. Haïti, séisme du 12 janvier 2010*. Paris : Ecole des études en sciences sociales, 105-149.
- Touré, I., & Kouamé, N'G. (1994).** La violence urbaine en Côte d'Ivoire : Le cas de la ville d'Abidjan. In *Urban Violence in Africa : Pilot Studies* (South Africa, Côte-d'Ivoire, Nigeria). Ibadan : Institut français de recherche en Afrique. Retrouvé en ligne le 23 novembre 2016 sur <http://books.openedition.org/ifra>
- Verret, A.-L., Telcy, D., Bras, A., & Emmanuel, E. (2016).** De la citoyenneté active vers le développement de la ville durable : le cas de Canaan. *Haïti Perspectives*, 3(3),25-30.
- Vieillard-Baron, H. (1995).** Les Banlieues françaises ou le ghetto impossible. In : *Archives de sciences sociales des religions*, N° 92. L'islam en Europe, 143-145.

